



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Concurrence déloyale à l'égard de la filière de la tomate française

Question orale n° 733

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la concurrence déloyale de certains pays, notamment des pays extérieurs à l'Union européenne, comme le Maroc, dans la filière de la tomate. Pour la campagne 2022-2023, les exportations de tomates marocaines se sont ainsi élevées à 716 700 tonnes, dont les trois quarts vers l'Union européenne et 51 % vers la France, devenue le troisième importateur mondial de tomates derrière les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne. Pour la première fois, il s'est vendu sur le marché européen plus de tomates produites au Maroc que de tomates produites en Espagne. Le rapport de prix entre tomates françaises et marocaines s'élève à 2,4 pour les tomates cerises, un produit dans lequel l'agriculture marocaine s'est spécialisée et dont la part dans les achats des Français est passée de 7,8 % en 2015 à 14,3 % en 2020. Il en résulte une production française en recul de 13 % en 2023. C'est pourquoi il lui demande comment elle entend sauvegarder la filière de la tomate française et, notamment, comment elle entend agir pour une renégociation des accords liant l'Union européenne au Maroc sur le marché français de la tomate et supprimer la réduction de droits de douane applicable aux tomates exportées en saison estivale, cette mesure ne pouvant se justifier par des motifs environnementaux ou relatifs à la continuité de l'approvisionnement.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 733

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 mai 2026](#)